



## DECISION DU DIRECTEUR N° 608/2023

### Tarification / Prix de vente produits boutique

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros arrête le prix de vente des articles listés ci-dessous :

Code	Intitulé	Prix de vente TTC
POSTBI001	Affiche 30x40 cm - "Îlot du Rascas" - éditions Bisous	25,00 €
CARPOS200	Carte postale 15 x 21 cm avec enveloppe - éditions Bisous	4,50 €
COPCON100 à COPCON150	Produit COPAINS : confiture, marmelade, gelée, ... <b>Petit pot</b>	3,50 €
COPCON100 à COPCON150	Produit COPAINS : confiture, marmelade, gelée, ... <b>Grand pot</b>	6,00 €
COPHUI001	Bidon Huile Olive 25 cl	11,50 €

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits dérivés.

Ce tarif est applicable à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 22/03/2023

Le directeur

Marc DUNCOMBE



*La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros ([www.portcrosparcnational.fr](http://www.portcrosparcnational.fr)).*